

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019

Le Bureau, légalement convoqué le 20 novembre 2019, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 15H00 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 30

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Éric CESARI, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRÉ, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO par Daniel GUIRAUD, Manuel AESCHLIMANN par Éric CESARI, Olivier KLEIN par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Daniel-Georges COURTOIS par Patrick OLLIER,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Sylvain BERRIOS, Frédérique CALANDRA, Carine PETIT et Christian DUPUY.

\*  
\* \*

William DELANNOY est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 4 octobre 2019 est adopté.

\*  
\* \*

Le Bureau métropolitain :

**1/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN**

**DECIDE** l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 5 643 202 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

*Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Réaménagement du pont de la Croix Blanche et de ses abords (mobilités douces)	<b>138 118</b>
Bobigny	Bobigny	Création d'un équipement Micro-Folie	<b>87 000</b>
Courbevoie	Courbevoie	Réaménagement du square Freudenstadt et du carrefour de la rue de Bezons	<b>456 735</b>
Malakoff	Malakoff	Favoriser les déplacements à vélo	<b>33 996</b>
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Création d'un équipement Micro-Folie	<b>55 279</b>
<b>TOTAL</b>			<b>771 128</b>

**Soit 771 128 € pour 5 dossiers**

*Au titre du développement économique*

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Gennevilliers	OPH Gennevilliers	Pépinière d'entreprises et locaux d'activité	<b>300 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>300 000</b>

**Soit 300 000 € pour 1 dossier**

**UNANIMITE**

*Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)*

<b>Localisation</b>	<b>Personne publique à financer</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention</b>
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Plantations et mise en place d'un arrosage automatique au sein du Square Pompidou	<b>21 197</b>
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de deux véhicules utilitaires propres et de deux bornes électriques	<b>10 635</b>
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Acquisition de trois véhicules propres (GNV)	<b>12 440</b>
Créteil	Grand Paris Sud Est Avenir	Acquisition de trois vélos électriques et de leurs équipements pour la mobilité durable des agents de GPSEA	<b>873</b>
Epinay-sur-Seine	Epinay-sur-Seine	Acquisition de quatre véhicules électriques et de quatre bornes de recharge	<b>27 829</b>
Fontenay-sous-Bois	Fontenay-sous-Bois	Eléments de transition énergétique dans le cadre de la construction d'un théâtre	<b>103 024</b>
La Queue en Brie	La Queue en Brie	Acquisition d'un véhicule hybride pour la direction des services techniques	<b>4 395</b>
Malakoff	Malakoff	Acquisition de quatre véhicules propres	<b>26 720</b>
Montrouge	Montrouge	Acquisition d'un vélo E GOING, d'un scooter Ecocity 125+, deux motos Super Soco TC Max, et d'une voiture Zoé	<b>7 986</b>

Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Réaménagement et végétalisation des abords du lac du Centre Urbain Régional	<b>1 000 000</b>
Périgny sur Yerres	Périgny sur Yerres	Réhabilitation d'un vieux colombier	<b>112 408</b>
Périgny sur Yerres	Périgny sur Yerres	Mise en place de jardins permaculturels	<b>94 903</b>
Puteaux	Puteaux	Achat de véhicules électriques (douze voitures et trois vélos)	<b>45 425</b>
Puteaux	Puteaux	Acquisitions de bornes électriques	<b>4 320</b>
Puteaux	EPT Paris Ouest la Défense	Création de deux jardins publics dans l'éco-quartier des Bergères, appelés "Jardin de la Rotonde" et "Jardin du Marché"	<b>188 972</b>
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Opération "1000 arbres pour Rueil"	<b>107 788</b>
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Réaménagement du Square de la Mare comprenant un équipement de proximité	<b>38 486</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 807 401</b>

**Soit 1 807 401 € pour 17 dossiers**

*Au titre de la protection de l'environnement (rénovation thermique)*

<b>Localisation</b>	<b>Personne publique à financer</b>	<b>Objet</b>	<b>Subvention</b>
Arcueil	OPALY	Réhabilitation de 171 logements	<b>749 989</b>
Drancy	Drancy	Travaux d'économie d'énergie : remplacement des générateurs d'air chaud	<b>12 573</b>

		pour le gymnase Marcel CACHIN	
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Réhabilitation du chauffage de l'Eglise Saint Pierre Saint Paul	<b>193 711</b>
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Rénovation thermique des courts de tennis couverts du parc La Fontaine	<b>296 000</b>
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort	Rénovation-extension de l'école maternelle Charles PEGUY	<b>457 400</b>
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation énergétique sur divers sites municipaux - isolation extérieure et de la toiture du Gymnase Jean Dame	<b>255 000</b>
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Rénovation thermique d'un gymnase	<b>800 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 764 673</b>

**Soit 2 764 673 € pour 7 dossiers**

**APPROUVE** le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

**PRECISE** que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture de pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire, postérieures à la date d'attribution de la subvention.

**PRECISE** que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

**PRECISE** que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

2/	<b>ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX LAUREATS DU PROGRAMME "CENTRES-VILLES VIVANTS"</b>				<b>UNANIMITE</b>
<p><b>ADOPTÉ</b> l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes lauréates suivantes, selon le plan de financement des dossiers déposés :</p>					
<p><i>Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes :</i></p>					
<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 2 juillet 2019</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>	
<b>Bagnolet</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>240 000 euros</b>	<b>235 000 euros</b>		
<b>Chevilly-Larue</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>332 500 euros</b>	<b>295 000 euros</b>	<b>37 500 euros</b>	
<b>Clichy-la-Garenne</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>300 000 euros</b>	<b>50 000 euros</b>	<b>250 000 euros</b>	

	<b>Le Kremlin-Bicêtre</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>500 000 euros</b>	<b>500 000 euros</b>		
	<b>Epinay-sur-Seine</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>250 000 euros</b>	<b>100 000 euros</b>	<b>150 000 euros</b>	
	<b>Villejuif</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>14 000 euros</b>	<b>14 000 euros</b>		
	<b>Villemomble</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>500 000 euros</b>	<b>500 000 euros</b>		

	<b>Gennevilliers</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>100 500 euros</b>	<b>63 000 euros</b>	<b>37 500 euros</b>	
	<b>Sceaux</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>300 000 euros</b>	<b>300 000 euros</b>		
	<b>Boissy-Saint-Léger</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>170 000 euros</b>	<b>112 323 euros</b>	<b>31 850 euros</b>	



	<b>Pierrefitte-sur-Seine</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>210 000 euros</b>	<b>140 000 euros</b>	<b>70 000 euros</b>	
	<b>Ablon-sur-Seine</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>82 500 euros</b>	<b>82 500 euros</b>		
	<b>Bondy</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>500 000 euros</b>	<b>500 000 euros</b>		
	<b>Juvisy-sur-Orge</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>500 000 euros</b>	<b>492 101 euros</b>		

<b>Le Raincy</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>300 000 euros</b>	<b>300 000 euros</b>	
<b>Villeneuve-la-Garenne</b>	Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »	<b>500 000 euros</b>	<b>500 000 euros</b>	
<b>TOTAL :</b>		<b>4 794 500 euros</b>	<b>4 093 924 euros</b>	<b>576 850 euros</b>

*Au titre des études pour la revitalisation des centres-villes :*

<b><u>Maître d'ouvrage</u></b>	<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 2 juillet 2019</u></b>	<b><u>En investissement</u></b>	<b><u>En fonctionnement</u></b>
<b>Clichy-sous-Bois</b>	<i>Projet de revitalisation dans le cadre du contrat métropolitain de développement « centres-villes vivants »</i>	<b>35 000 euros</b>		<b>35 000 euros</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>35 000 euros</b>		<b>35 000 euros</b>

	<p><b>AUTORISE</b> le Président à signer les contrats métropolitains de développement « centres villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnées.</p> <p><b>PRECISE</b> que le bénéficiaire de la subvention s’engage à réaliser l’intégralité de la dépense déclarée et qu’un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.</p> <p><b>PRECISE</b> que les subventions seront imputées en section d’investissement au compte 204 et en section de fonctionnement au chapitre 65.</p>															
<p>3/</p>	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF « METROPOLE ROULE PROPRE ! »</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme [REDACTED], demeurant à Paris 9<sup>ème</sup>, pour un montant de 5 000 €.</li> </ul> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 8 mois, à compter de la notification de la décision, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. [REDACTED], demeurant à Bois-Colombes, pour un montant de 3 000 €.</li> </ul> <p><b>REFUSE</b> l’attribution d’une subvention aux dossiers qui ne respectent pas le règlement d’attribution de ladite subvention, à savoir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. [REDACTED], demeurant à Issy-les-Moulineaux ;</li> <li>- Mme [REDACTED], demeurant à Chaville ;</li> <li>- M. [REDACTED], demeurant à Paris 17<sup>ème</sup> ;</li> <li>- M. [REDACTED], demeurant à Meudon ;</li> <li>- M. [REDACTED], demeurant à Alfortville.</li> </ul> <p><b>ANNULE</b> la décision du Bureau du 29 janvier 2019, attribuant 4 000 € à M. [REDACTED], demeurant à GARCHES, le projet d’acquisition d’un nouveau véhicule étant abandonné.</p> <p><b>PRECISE</b> que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2019 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d’équipement ».</p>	<p><b>UNANIMITE</b></p>														
<p>4/</p>	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS METROPOLITAINE</u></b></p> <p><b>ATTRIBUE</b> une subvention à :</p> <table border="1" data-bbox="236 1648 1034 1980"> <thead> <tr> <th>Gestionnaire voirie – personne publique financée</th> <th>Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Plaine Commune</td> <td>15 817 € HT</td> </tr> <tr> <td>Clichy-la-Garenne</td> <td>2 868 € HT</td> </tr> <tr> <td>Les Lilas</td> <td>2 716 € HT</td> </tr> <tr> <td>Rueil-Malmaison</td> <td>10 542 € HT</td> </tr> <tr> <td>Saint-Maurice</td> <td>1 753 € HT</td> </tr> <tr> <td>Charenton-le-Pont</td> <td>558 € HT</td> </tr> </tbody> </table>	Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT	Plaine Commune	15 817 € HT	Clichy-la-Garenne	2 868 € HT	Les Lilas	2 716 € HT	Rueil-Malmaison	10 542 € HT	Saint-Maurice	1 753 € HT	Charenton-le-Pont	558 € HT	<p><b>UNANIMITE</b></p>
Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT															
Plaine Commune	15 817 € HT															
Clichy-la-Garenne	2 868 € HT															
Les Lilas	2 716 € HT															
Rueil-Malmaison	10 542 € HT															
Saint-Maurice	1 753 € HT															
Charenton-le-Pont	558 € HT															

	<p><b>PRECISE</b> que pour toute subvention au titre de la fourniture de panneaux de signalisation pour la Zone à Faibles Émissions métropolitaine, allouée par la métropole à un gestionnaire de voirie pour un montant supérieur à 23 000 € HT, une convention sera signée entre les deux parties, selon le projet de convention visé,</p> <p><b>ADOpte</b> le projet visé de convention de versement d'une subvention au titre de la fourniture de panneaux de signalisation pour la Zone à Faibles Émissions métropolitaine,</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président de la métropole du Grand Paris à signer la convention de versement de subvention pour la fourniture de panneaux de signalisation de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine, avec chaque personne publique financée, dès lors que le montant dépasse 23 000 € HT,</p> <p><b>PRECISE</b> que le montant de la subvention est versé intégralement en une fois sur présentation de justificatifs de réalisation de l'ensemble de l'opération (factures liées à l'achat des panneaux de signalisation et du matériel associé) et ajusté à due concurrence le cas échéant,</p> <p><b>PRECISE</b> que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2019 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».</p>	
5/	<p><b><u>CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES PROJETS LAUREATS DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 – METROPOLE DU GRAND PARIS »</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> les conventions de financement de quatre projets lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• « Restauration écologique du Cimetière des Longs Réages » (Meudon)</li><li>• « Renforcement de la Trame Verte et Bleue communale » (Rueil-Malmaison)</li><li>• « L'escalé végétale » (Le Kremlin-Bicêtre)</li><li>• « Le village aux 4000 arbres » (Villeneuve-le-Roi)</li></ul> <p>dont les projets sont joints en annexe de la délibération.</p> <p><b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 204 du budget 2019.</p>	<b>UNANIMITE</b>
6/	<p><b><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU BASSIN VERSANT DE LA SEINE ET DE LA MARNE VICTIMES DE SURINONDATION LORS DES CRUES DE 2018</u></b></p> <p><b>RAPPELLE</b> que le fonds de solidarité pour l'indemnisation des agriculteurs du bassin versant de la Seine et de la Marne victimes de sur-inondation lors des crues de 2018 pouvant être attribué à une exploitation ne peut pas excéder un montant maximal de 20 000 € pour une entreprise unique sur une période glissante de trois ans, conformément au règlement de la Commission européenne 2019/316 du 21 février 2019.</p> <p><b>RAPPELLE</b> que le versement de la subvention est conditionné à la fourniture d'une déclaration sur l'honneur faisant état des aides placées sous le règlement communautaire de <i>minimis</i> dans le secteur de l'agriculture,</p>	<b>UNANIMITE</b>

**DECIDE** l'octroi d'un fonds de solidarité d'un montant total de 999 935,59 € hors taxes au bénéfice des 78 exploitants agricoles ayant présentés un dossier conforme, selon la répartition suivante :

Bénéficiaire	Montant attribué
EARL DES DEUX VALLEES	15 000,00 €
LHORTIE Patrick	14 432,44 €
PERNELLE Robert	15 000,00 €
EARL FERME DE LA COLONNE DLR	14 310,52 €
LECOQ Claudine	15 000,00 €
EARL NCL NOEL	7 686,80 €
SCEA de l'Epinée	15 000,00 €
DE RYCKE Xavier	15 000,00 €
Earl de Villers les Rigault	15 000,00 €
PROFFIT Guy	2 972,69 €
SCEA BRUNET	15 000,00 €
HINCELIN Eric	8 903,05 €
ROULLIER Albéric	15 000,00 €
BENOIT Micheline	15 000,00 €
EARL DES HAUTS DE BRUYERE	15 000,00 €
SCEA FERME SAINT JEAN	15 000,00 €
Earl LAVAUX DES MORINS	15 000,00 €
GOUERE Michel	15 000,00 €
DIEPENDAELE Jean-Luc	15 000,00 €
SCEA LEROY	15 000,00 €
SCEA LES HAUTS DE CHANGIS	15 000,00 €
BOUILLÉ Pierre	11 430,40 €
LUCY Antoine	13 712,89 €
SCEA LEPRETRE DE SAINTE COLOMBE	9 118,58 €
EARL POUTEAU	15 000,00 €
EARL Prulière	15 000,00 €
SCEA DU VEILLEU	11 391,57 €
BARNET Jean-Pierre	15 000,00 €
EARL DES PEUPLERAIES	15 000,00 €
EARL DU PETIT GUE	9 041,62 €
EARL MOSZKOWICZ	6 333,83 €
SCEA DE LA CHAUSSEE	15 000,00 €
EARL LE CLOS SAINT DENIS	15 000,00 €

SCEA DE LA VALLEE DE LA MARNE	15 000,00 €
SIMONOT Bruno	13 674,31 €
EARL ARNOULET	15 000,00 €
EARL DU CLOS JOLY	1 844,61 €
SCEA DU FLAGOT DE MAREUIL	3 544,97 €
EARL DES HORTILLONAGES	15 000,00 €
EARL DE LA MOTTE	15 000,00 €
EARL GILBERT PERNET	3 892,46 €
EARL HERBILLON ROMAIN	8 778,41 €
EARL CHAMPAGNE PHELIZON	6 671,19 €
SCEA MUSSET	12 338,50 €
EARL DE LA GUENELLE	15 000,00 €
EARL DE L'AMOUR DIEU	3 577,51 €
EARL DES ROISES	12 554,58 €
GAEC AGREE DE LA LONGERE (BIO)	6 836,81 €
SCEA QUATRE COMMUNES	11 037,90 €
SIMON Eric	10 278,10 €
SCEA DES MATHURINS	15 000,00 €
SCEA VAL'AUBE	15 000,00 €
EARL VAN LEEUWEN	7 040,46 €
EARL DUC HENRI	12 954,60 €
DENIZOT STEPHANE	15 000,00 €
SCEA DES SAUSSAIES	15 000,00 €
EARL RAUDIN	15 000,00 €
EARL DES PARCS	15 000,00 €
EARL DU VIOT	15 000,00 €
SCEA LAMY	15 000,00 €
EARL DE LA LOGE LIONNE	15 000,00 €
SCEA DE FOUGEON	14 313,71 €
EARL DU CHÂTEAU D'EAU	15 000,00 €
GAEC DES GREVES	15 000,00 €
EARL SAINTON	8 197,89 €
MENNETRIER Gilles	15 000,00 €
EARL LE TEMPLE DE MENOIS	10 473,32 €
SCEA DE LA RONSOTTE	15 000,00 €
EARL THIEBLEMONT PÈRE ET FILS	9 831,26 €
EARL DES TOURNIS	15 000,00 €
EARL EFARI	15 000,00 €

	<table border="1"> <tr> <td>EARL PUPIN</td> <td>12 760,61 €</td> </tr> <tr> <td>EARL MAMAN</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SCEA DU GENIE</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SCEA DU MELDA</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SCEA DE PERTHELAIN</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>EARL BROUILLET</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>SCEA CHANDELLIER</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>999 935,59 €</b></td> </tr> </table>	EARL PUPIN	12 760,61 €	EARL MAMAN	15 000,00 €	SCEA DU GENIE	15 000,00 €	SCEA DU MELDA	15 000,00 €	SCEA DE PERTHELAIN	15 000,00 €	EARL BROUILLET	15 000,00 €	SCEA CHANDELLIER	15 000,00 €	<b>Total</b>	<b>999 935,59 €</b>	
EARL PUPIN	12 760,61 €																	
EARL MAMAN	15 000,00 €																	
SCEA DU GENIE	15 000,00 €																	
SCEA DU MELDA	15 000,00 €																	
SCEA DE PERTHELAIN	15 000,00 €																	
EARL BROUILLET	15 000,00 €																	
SCEA CHANDELLIER	15 000,00 €																	
<b>Total</b>	<b>999 935,59 €</b>																	
7/	<p><b><u>SOUTIEN À L'ASSOCIATION ARCEAU ILE-DE-FRANCE</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'attribuer à l'Association Recherche-Collectivité dans le domaine de l'eau en Île-de-France (ARCEAU IdF) une subvention de 4 450€ pour l'année 2019.  <b>RAPPELLE</b> que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 550€ (cinq cent cinquante euros).  <b>DIT</b> que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 065 du budget de l'exercice 2019.</p>	UNANIMITE																
8/	<p><b><u>ADHESION A L'ASSOCIATION PASSEPORT DU CIVISME</u></b></p> <p><b>DECIDE</b> d'adhérer à « l'association des Maires pour le civisme » pour une cotisation d'un montant de 5000€.  <b>DIT</b> que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 du budget 2019, puis sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets de exercices suivants.</p>	UNANIMITE																
9/	<p><b><u>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LE-ROI</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la mise à disposition individuelle de l'agent de la métropole à la commune de Villeneuve-le-Roi pour assurer, à raison d'un jour par semaine, les missions et activités décrites dans la convention visée, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars 2020.  <b>DIT</b> que la commune de Villeneuve le Roi rembourse à la métropole du Grand Paris la fraction de la rémunération de l'agent ainsi que les cotisations et contributions afférentes, au prorata de la quotité du temps de travail effectué par l'agent pour la commune.</p>	UNANIMITE																
10/	<p><b><u>MANDAT SPECIAL – ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUES 2020</u></b></p> <p><b>DONNE</b> mandat spécial à Monsieur Daniel GUIRAUD, vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques, pour les Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux du 28 au 30 janvier 2020.  <b>DIT</b> que les frais de transport et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.  <b>DIT</b> que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2020.</p>	UNANIMITE																

11/	<p><b><u>PARTICIPATION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A LA CREATION D'UN SIMULATEUR D'ITINERAIRE LOGISTIQUE PAR LA VOIE D'EAU : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DE FINANCEMENT AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) ET LE GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUES (GIE) HAROPA</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention de groupement de commande relative la réalisation d'une étude de faisabilité sur le développement d'un simulateur d'itinéraire logistique par la voie d'eau tel qu'annexé à la présente délibération.  <b>DESIGNE</b> le GIE HAROPA comme coordonnateur du groupement de commandes.  <b>AUTORISE</b> le Président de la Métropole du Grand Paris à signer et exécuter ladite convention.  <b>DIT</b> que la dépense prévisionnelle s'élève à un tiers de la dépense supportée par le GIE HAROPA au titre de cette étude, soit un maximum de 8 334€ HT (huit mille trois cent trente-quatre euros).  <b>DIT</b> que les crédits correspondants sont inscrits au budget au chapitre 011.</p>	UNANIMITE
12/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.DTCI.AO.034 RELATIF À LA PRODUCTION ET LE DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE NUMERIQUE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre relatif à la production et le déploiement de pass numériques pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité numérique, pour une exécution à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum annuel de 2 000 000 € HT.  <b>DIT</b> que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reductible tacitement deux fois par périodes successives d'un an, sans que la durée totale puisse excéder trois ans.  <b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.  <b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
13/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.DA.AO.036 DE MISSIONS DE CONCERTATION RELATIVES AUX PROJETS DE LA PLAINE SAULNIER EN PHASE OLYMPIQUE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre portant sur des missions de concertation relatives aux projets de la Plaine Saulnier en phase Olympique pour un montant forfaitaire de 25 030 € H.T. et pour une partie exécutée par des marchés subséquents estimée à 250 000 € H.T.  <b>DIT</b> que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans.  <b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.  <b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	UNANIMITE
14/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N° 2019.AOO.DE.031 POUR L'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE À L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS – LOTS 1 ET 2</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'élaboration du schéma directeur énergétique de la métropole du Grand Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le lot n°1 : pour un montant forfaitaire de 60 025 € H.T. et pour une partie une exécution à bons de commande dont le maximum est de 15 000 € H.T sur la durée totale de l'accord-cadre ;</li> <li>- Pour le lot n°2 : pour un montant forfaitaire de 174 248,54 € H.T. pour la tranche ferme et 12 000 € H.T. pour la tranche optionnelle, et pour une partie une exécution à bons de commande dont le maximum annuel de 85 000 € H.T sur la durée totale de l'accord-cadre.</li> </ul>	UNANIMITE



	<p><b>DIT</b> que ces lots prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de 4 ans.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter lesdits lots.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	
15/	<p><b><u>APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE N°20170724075014 RELATIF A LA MISE À DISPOSITION DE SERVICES DE COMMUNICATIONS UNIFIEES INFOGEREES, D'INFRASTRUCTURES IT, DE SOLUTIONS DE BUREAUTIQUE ET DE SERVICES DE MOBILITE POUR LA METROPOLE DU GRAND PARIS – LOT N°1</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à la mise à disposition de services de communications unifiées infogérées, d'infrastructures IT, de solutions de bureautique et de services de mobilité pour la métropole du Grand Paris – lot n°1 CHEOPS TECHNOLOGY, dont le montant forfaitaire s'élève désormais à 764 077,00 € H.T ; la partie à bons de commande demeurant inchangée sur la durée totale de l'accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que cet avenant n°1 d'un montant de 44 285,00€ H.T. représente une augmentation de 6,1 % par rapport au montant initial de la partie à prix global et forfaitaire du lot n°1 du marché.</p> <p><b>DIT</b> que l'avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification. <b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit avenant n°1.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	<b>UNANIMITE</b>
16/	<p><b><u>CONVENTION D'ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT 2020-2024 ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET RTE</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet d'accord cadre de partenariat 2020-2024 entre la Métropole du Grand Paris et RTE.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat.</p>	<b>UNANIMITE</b>
17/	<p><b><u>CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN BÂTIMENT DURABLE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS (2020 – 2024)</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> le projet de convention d'objectifs pour la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable de la Métropole du Grand Paris (2020 – 2024).</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p><b>DIT</b> que la Métropole du Grand Paris souhaite, dans ce cadre, mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation des bâtiments scolaires, qui pourra passer dans un premier temps par une subvention, à destination des communes et des établissements publics territoriaux, pour la réalisation d'audits énergétiques.</p> <p><b>MANDATE</b> le Président de la Métropole du Grand Paris pour préciser avec la Banque des Territoires et l'ensemble des partenaires concernés les modalités techniques, juridiques et financières permettant de faciliter l'accès aux communes et aux établissements publics territoriaux à des offres de financement pour l'efficacité énergétique du bâti.</p>	<b>UNANIMITE</b>

18/	<p><b><u>APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2019.PN.DSI.030 RELATIF A LA MAINTENANCE DES PROGICIELS DE GESTION DES DELIBERATIONS ET DE GESTION DU COURRIER ET SERVICES ASSOCIES</u></b></p> <p><b>APPROUVE</b> la signature de l'accord-cadre relatif à la maintenance de ces progiciels de gestion des délibérations et de gestion du courrier et services associés, avec la société DIGITECH pour un montant de 122 735, 46 € HT s'agissant de la partie forfaitaire sur la durée totale de l'accord-cadre et pour une partie exécutée à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 60 000 € HT annuel.</p> <p><b>DIT</b> que cet accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, renouvelable tacitement trois fois un an sans que sa durée totale n'excède quatre ans.</p> <p><b>AUTORISE</b> le Président à signer et exécuter ledit accord-cadre.</p> <p><b>DIT</b> que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal 2019 et suivants, chapitre 011.</p>	<b>UNANIMITE</b>
-----	---	------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16h50.

Fait à Paris, le 26 novembre 2019.

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison